



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Cahier des charges pour l'obtention du label « Lycée des métiers » Académie de Versailles

SOMMAIRE

I - Une offre de formations professionnelles construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation

1. Identification de l'ensemble de métiers
2. Les formations professionnelles et les parcours possibles
3. La palette des certifications proposées
4. L'implication dans la mise en œuvre de la VAE

II - L'accueil de publics de statuts différents

1. Les différents publics accueillis
2. L'organisation pédagogique mise en place

III - Un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion

1. Tissu économique et professionnel
2. Organismes de formation professionnelle
3. Organismes du domaine de l'orientation et de l'insertion

IV - L'organisation d'actions culturelles

V - Ouverture internationale

VI - Actions de prévention du décrochage scolaire et dans le cadre du droit

1. Prévention du décrochage scolaire
2. Droit au retour en formation

VII - Politique active de communication

VIII - L'aide à l'insertion professionnelle et le suivi des publics accueillis en formation

1. Aide à l'insertion professionnelle
2. Suivi des publics sortis de formation

Ce cahier des charges académique « Lycée des Métiers » a été élaboré à partir de la circulaire 2016-129 du 31-08-2016 relative à l'évolution du label lycée des métiers.

Il précise, conformément au cahier des charges national, les critères et exigences et fournit des indications sur des preuves possibles.

Ce sont les conditions nécessaires à respecter pour la délivrance du label et qui seront examinées lors de la visite d'audit.

<p style="text-align: center;">EXIGENCES Critères à satisfaire</p>	<p style="text-align: center;">INDICATEURS Dispositions prises / preuves possibles</p>
<p>I - Une offre de formations professionnelles construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation</p> <p>1. Identification de l'ensemble des métiers Le lycée des métiers propose une offre de formation comportant notamment des formations professionnelles dont l'identité est construite autour d'un ensemble de métiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'établissement identifie les métiers correspondant au label demandé ▪ Seul ou en partenariat, le lycée propose des formations professionnelles préparant à l'exercice de ces métiers. <p>▪ S'il y a nécessité d'une offre complémentaire à celle de l'établissement : <ul style="list-style-type: none"> * un partenariat existe entre le lycée et un ou plusieurs autre(s) établissement(s) * ce partenariat est formalisé </p> <p>2. Les formations professionnelles et les parcours possibles L'établissement renouvelle son offre de formation (dans le respect des orientations académiques et régionales)</p> <p>3. La palette des certifications proposées Le lycée des métiers prépare à une gamme de diplômes et titres nationaux allant du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur, seul ou en partenariat.</p> <p>Si le lycée ne peut satisfaire seul à cette exigence, des dispositions pédagogiques sont prises pour permettre les passerelles entre les niveaux.</p> <p>Ces dispositions donnent lieu à une convention de partenariat.</p> <p>Le lycée analyse régulièrement les résultats aux examens auxquels il prépare et met en place si besoin des actions correctives.</p> <p>4. L'implication dans la mise en œuvre de la VAE Le lycée des métiers propose une offre de services de validation des acquis de l'expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ il informe les publics accueillis sur la validation des acquis de l'expérience en coordination avec le DAVA <ul style="list-style-type: none"> * dont les élèves ▪ il propose au DAVA ses services pour accompagner des candidats à la VAE (liste d'enseignants) ▪ sur sollicitation des corps d'inspection ou du SIEC, il participe aux jurys de VAE (liste d'enseignants ou organisation du jury au sein de l'établissement) 	<ul style="list-style-type: none"> * Document identifiant les métiers auxquels l'établissement prépare * Tout document ou support présentant les formations de l'établissement et les parcours possibles * Convention de partenariat, le cas échéant, avec un autre établissement de formation * Propositions d'adaptation de l'offre de formation formulées par l'établissement sur les cinq dernières années * Dispositions prises pour faciliter les parcours possibles de formation (accompagnement Personnalisé, passerelles...) * Exemples d'emplois du temps * Planning d'occupation des espaces, salles de cours... * Exemples de parcours d'apprenants ayant changé de statut dans un parcours de formation * Liste des certifications professionnelles préparées au sein de l'établissement ou en partenariat du niveau V au niveau III * Présentation des dispositions pédagogiques prises facilitant les passerelles * Résultats aux examens sur les trois dernières années et analyse de l'établissement * Informations délivrées aux publics sur la VAE : <ul style="list-style-type: none"> - descriptif - modalités de transmission des informations - publics destinataires * offre de services présentée au DAVA * présentation de l'organisation et/ou des convocations aux jurys * Nombre d'enseignants mobilisés dans la VAE et formation des enseignants à la VAE
<p>II - L'accueil de publics de statuts différents Le lycée des métiers accueille, outre des scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> * des apprentis * des adultes en formation continue <p>L'organisation pédagogique (emplois du temps, organisation des salles, des plateaux techniques) permet la mixité des publics dans une même formation</p> <p>ACADEMIE DE VERSAILLES LYCEE DES METIERS DAET</p>	<p>Adhésion GRETA pour un EPLE ou participation à un organisme de formation continue pour un établissement privé sous contrat,</p> <ul style="list-style-type: none"> - fiches action, - délibération CA, - Convention avec CFA, - nombre d'élèves, d'apprentis, d'adultes par an

<p>Il existe des formations accueillant des publics mixtes (scolaires/apprentis, scolaires/adultes...)</p> <p>La mixité des parcours est organisée et mise en œuvre (changement de statut possible dans un même parcours de formation)</p>	<p>Les actions de formation continue sont pérennes sur au moins 3 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> * Pourcentage d'enseignants du lycée participant aux actions de formation continue de l'établissement * Nombre d'actions de formation continue depuis trois ans * Organisation des emplois du temps * Organisation et gestion des plateaux techniques <p>Entrées à différents moment de l'année - Cours adaptés</p> <p>Dispositions particulières de mise en œuvre dans la fluidité des parcours scolaire/apprentissage</p>
<p>III - Un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion</p> <p>1. Tissu économique et professionnel</p> <p>Un (ou des) référent(s) entreprise est (sont) identifié(s) au sein de l'établissement.</p> <p>Le lycée des métiers dispose d'un fichier mis à jour d'entreprises partenaires (raison sociale, contacts, fonction...).</p> <p>Les partenariats avec les entreprises sont formalisés.</p> <p>Un tableau de bord de la réalisation des PFMP existe.</p> <p>Des professionnels interviennent en formation ou participent aux examens.</p> <p>La documentation liée aux technologies, aux métiers, au secteur d'activité est gérée.</p> <p>Les partenariats engagés sont évalués régulièrement.</p> <p>Le lycée des métiers communique régulièrement auprès de ses partenaires.</p> <p>2. Organismes de proximité agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion</p> <p>Le lycée des métiers adopte une démarche active de promotion de ses voies de formation et de recrutement auprès des élèves, des familles et des enseignants des collèges.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Il organise des mini-stages ou autres formes d'accueil de collégiens dans le lycée ■ Il mène des actions en partenariat avec les autres lycées et les CFA Environnants ■ Des partenariats avec des structures spécialisées existent (CIO, Missions Locales, Maisons de l'Emploi,...) ■ Il réalise des actions avec les structures en charge de l'orientation et de l'aide à l'insertion de jeunes (CIO, missions locales, pôle emploi...) 	<ul style="list-style-type: none"> * Nombre de partenariats actifs * Nombre de partenariats formalisés * Tableau de bord des PFMP * Nombre d'élèves n'ayant pas effectué leur PFMP ou stages en entreprise * Réunions avec les tuteurs * Nombre d'organismes de formation en partenariat * Bilan des actions menées * Actions de communication auprès des partenaires <p>* Descriptif des relations avec les collèges (accueil des collégiens, implication dans le Parcours Avenir...), existence d'un personnel référent, descriptif des actions en direction des enseignants, nombre d'actions et de manifestations,...</p> <p>* Fichier des établissements et contacts - Liste des actions menées</p> <p>* Fichier des organismes et contacts - Liste des actions menées</p> <p>* Journées portes ouvertes - plaquettes d'établissement - mini-stages - participation à la campagne sur l'enseignement technique - accueil des élèves de la 3ème préparatoire à la vie professionnelle (Prépa Pro),...</p> <p>* type d'actions engagées dans le cadre de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, les modalités d'aide à l'insertion professionnelle</p>
<p>IV - L'organisation d'actions culturelles</p> <p>Le lycée des métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Déclina un volet artistique et culturel au projet d'établissement ■ Développe une dimension artistique et culturelle en favorisant l'accès aux œuvres, aux artistes, artisans et chercheurs et aux lieux ■ Suscite, dans le cadre de conventions, les partenariats avec des structures artistiques et culturelles nationales ou de proximité ■ Évalue les actions 	<p>Présence du volet artistique et culturel dans le projet d'établissement</p> <p>Visites de structure culturelle (musée, théâtre,...), visites d'exposition, suivi de spectacles, interventions d'artistes, classes à projet artistique et culturel...</p> <p>Convention avec avenants annuels des actions menées en partenariat</p>
<p>V - Ouverture internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Actions favorisant l'ouverture vers l'Europe ■ Échanges avec des pays étrangers, notamment avec les pays membres de l'Union Européenne ■ Ouverture de sections européennes ■ Préparation de l'attestation Europro 	<ul style="list-style-type: none"> * Liste de l'ensemble des actions * Nombre de partenaires actifs les trois dernières années * Mobilité des élèves : nombre, nature, pays concernés * Nombre d'enseignants impliqués dans les projets * Nombre et spécialités des sections européennes et/ou mobilités * Montant des financements obtenus * Nombre d'élèves concernés par les attestations * Nombre d'élèves inscrits à l'option "mobilité"
<p>VI - Actions de prévention du décrochage scolaire et dans le cadre du droit</p> <p>1. Prévention du décrochage scolaire</p> <p>ACADEMIE DE VERSAILLES LYCEE DES METIERS DAET</p>	<p>* Descriptif de l'organisation mise en place</p>

<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'établissement met en place une organisation pour prévenir le décrochage ▪ Les personnels de l'établissement sont sensibilisés aux signes précurseurs du décrochage ▪ Des actions favorisant le bien-être des élèves sont mises en place ▪ Des partenariats sont noués pour renforcer la motivation des apprenants ▪ Des parcours aménagés sont proposés aux apprenants en risque de décrochage <p>2. Droit au retour en formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le droit au retour en formation initiale est organisé : souplesse des emplois du temps, adaptation des enseignements... 	<ul style="list-style-type: none"> * Actions et modalités de sensibilisation des personnes aux signes précurseurs du décrochage * Liste des actions menées pour favoriser le bien-être des apprenants (nombre de jeunes concernés...) * Liste et nature des partenariats engagés * Descriptif des parcours aménagés * Explication des modalités de mise en œuvre du retour en formation
<p>VII - Politique active de communication</p> <p>1. Communication interne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La politique de communication interne est explicitée ▪ Les personnels y sont associés ▪ Les vecteurs de communication sont appropriés ▪ Un "réfèrent" de communication interne est identifié <p>2. Communication externe</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'établissement définit les objectifs de sa communication externe ▪ Il informe ses partenaires de ses actions et de ses projets ▪ Il recueille leur avis et propositions ▪ Un "réfèrent" de communication externe est identifié 	<ul style="list-style-type: none"> * Mention de la communication interne dans le projet d'établissement * Comptes rendus de réunion * Retours d'enquête * Nom du réfèrent * Taux de participation des familles aux réunions * Taux de participation des partenaires aux manifestations * Liste des actions de communication réalisées * Nom du "réfèrent" communication * Modalités de traitements des propositions de participation reçues à des salons, forums...
<p>VIII - L'aide à l'insertion professionnelle et le suivi des publics accueillis en formation</p> <p>1. Aide à l'insertion professionnelle</p> <p>Un (ou des) réfèrent(s) est (sont) identifié(s) pour le suivi des publics</p> <p>Un réseau de professionnels (entreprises, groupements économiques, organismes professionnels...) est mobilisé</p> <p>Des "anciens" de l'établissement sont sollicités</p> <p>2. Suivi des publics sortis de formation</p> <p>Il assure un accompagnement personnalisé pour les publics en risque de rupture de formation</p> <p>Il recueille des informations sur ce que sont devenus les anciens élèves, apprentis, stagiaires et analyse ces données</p>	<p>Descriptif du dispositif de suivi mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> * nombre de mesures d'accompagnement et d'actions engagées * nombre de jeunes ayant bénéficié des dispositions d'aide à l'insertion professionnelle,... Module TRE, liste de partenaires intervenant dans les actions Documentation technique, visites d'entreprises, presse spécialisée, fiches CIDJ - ONISEP,... Personnes ressources * conventions avec entreprises d'intérim * enquêtes IVA (Insertion vers la Active) * fichier anciens élèves... Modalités de traitement des informations recueillies dans le cadre de ce suivi.
<p>ACADEMIE DE VERSAILLES LYCEE DES METIERS DAET</p>	<p>4</p> <p style="text-align: right;">28/04/2017</p>